



Siret 314 901 984

ZI du Bois Joly - 85500 Les Herbiers

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

F-CGV-A

Du : 12/12/2018

Maj : 17/05/2019

1. APPLICATION, OPPOSABILITE, MODIFICATIONS DES CONDITIONS GENERALES DE VENTES : Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent de façon exclusive à toutes les ventes de Produits et Services conclues par l'entreprise RONDEAU FRERES auprès de ses Clients. Par « Produits et Services », il faut entendre le négoce Pièces automobile-Pièces Poids Lourds-Peinture-Industrie et fabrication de pièces, la réparation et maintenance, la conception et la fabrication, la maintenance de machines spéciales, ainsi que toutes pièces fabriquées ou réparées dans le cadre d'une sous-traitance pure.

En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client à ces CGV. Les documents tels que catalogues, prospectus etc. émis par l'entreprise RONDEAU FRERES, n'ont qu'une valeur indicative. Toute condition contraire opposée par le Client sera, donc à défaut d'acceptation expresse, inopposable à l'entreprise RONDEAU FRERES, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le fait que l'entreprise RONDEAU FRERES ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

2. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES DES PERSONNES PHYSIQUES : Nous mettons en œuvre des traitements de données à caractère personnel. Il s'agit des données que l'acheteur personne physique ou le représentant légal de l'acheteur fournit directement lors de la commande et/ou de la création d'un compte client (civilité, prénom et nom de famille, adresse postale, adresse de courrier électronique, numéro de téléphone, n° SIREN, n° SIRET, etc.). À tout moment, l'acheteur personne physique ou le représentant légal de l'acheteur dispose de la faculté de modifier ces informations en nous adressant une lettre recommandée avec accusé de réception. Le recueil, l'enregistrement, l'utilisation et la conservation des données ont pour finalité : la création et la gestion du compte client de l'acheteur, l'exécution et le suivi de la commande, la gestion des opérations de paiement et de livraison, la gestion de la relation avec l'acheteur, la gestion des communications et le suivi des échanges, la prospection commerciale, la gestion des demandes de droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des données personnelles des personnes concernées. Les informations personnelles collectées seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour la gestion et le suivi de la commande de l'acheteur et la gestion et le suivi d'éventuels litiges qui pourraient survenir après la commande. Les données traitées sont archivées selon les durées de prescription et de conservation légales et notamment fiscales, commerciales et comptables. Pour atteindre les finalités décrites ci-dessus et dans les limites nécessaires à la poursuite de ces finalités, les données de l'acheteur personne physique ou de son représentant légal pourront être transmises aux employés et préposés de notre société habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront également être transmises à des tiers liés à notre société par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées nécessaires à la gestion et au suivi de la commande, à la gestion du compte client de l'acheteur, à la gestion et au suivi des opérations de paiement et de livraison sans qu'une autorisation de l'acheteur personne physique ou de son représentant légal soit nécessaire. Dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont une obligation contractuelle de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation application en matière de protection des données personnelles. Par ailleurs, d'autres destinataires peuvent avoir accès à tout ou partie des données personnelles selon leur degré d'habilitation et la finalité recherchée, à savoir notamment les services de police et les autorités judiciaires. Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, en particulier la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, l'acheteur personne physique ou son représentant légal bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données (sauf si elles sont nécessaires à l'exécution du contrat, ou qu'elles sont nécessaires pour respecter les obligations légales de notre société ou constater ou exercer les droits de notre société) ou encore de limitation du traitement, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de ses données après décès. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant et bénéficier d'un droit d'opposition à la prospection notamment commerciale. Ces droits peuvent être exercés auprès de notre société de la manière suivante : par courrier postal à l'adresse de notre siège social figurant à la fin de nos conditions générales de vente. La demande devra être accompagnée d'un justificatif d'identité. Il est également possible pour l'acheteur personne physique ou son représentant légal de formuler une réclamation auprès de la CNIL.

3. COMMANDES : Toute commande implique de plein droit acceptation des présentes conditions générales de vente complétées, le cas échéant, par nos conditions particulières, et toutes conditions contraires qui pourraient être stipulées par l'acheteur dans ses propres conditions générales d'achat, dans ses bons de commandes, dans sa correspondance sont annulées par les présentes et réputées non-écrites à notre égard.

. Les engagements pris par nos représentants ne sont valables que s'ils ont été confirmés par nous.

. Les commandes qui nous sont transmises s'entendent toujours sous réserve de notre acceptation, notre refus devant être motivé dans les 30 jours de la réception de la commande.

. Par commande ; il faut entendre tout devis dûment rempli et signé par le Client portant sur les produits et Services. Ou tout document spécifiquement édité portant la mention « commande » par le Client faisant référence ou non à un devis communiqué par l'entreprise RONDEAU FRERES.

. Le devis est établi eu égard aux déclarations faites par le Client. L'entreprise RONDEAU FRERES dresse alors en considération les paramètres techniques et les besoins du Client, des plans, dessins, annotations, cahiers des charges.

En cas d'annulation de la commande par le Client en dehors des cas prévus par la Loi, l'entreprise RONDEAU FRERES se réserve le droit de facturer des frais, et/ou le cas échéant les montants des approvisionnements déjà effectués.

. Les commandes ne sont prises en compte qu'après réception par RONDEAU FRERES d'un document écrit comme stipulé plus haut, transmis par courrier, fax ou mail à l'adresse de votre interlocuteur. Elles ne deviennent définitives qu'à réception par le Client d'un accusé réception de commande émis par RONDEAU FRERES, précisant notamment les références des produits, leur quantité, les dates, lieu, conditions de livraison et règlement.

. Toute modification devra impérativement faire l'objet d'un avenant de commande.

. En cas de commande de produits ou service spécifiques (ex : projet BE et machines spéciales...), le Client devra, sous sa responsabilité fournir au vendeur un cahier des charges et/ou des plans.

4. PRIX : Le prix applicable sera celui indiqué dans notre devis ou pour des produits courants tenus en stock, celui mentionné dans le tarif en vigueur à la date de commande. Ils sont exprimés en euros, hors taxes, fermes et non révisables pendant la durée de validité du devis qui est de 1 mois sauf indication spécifique.

. Ce prix sera ferme pour autant que la livraison ait lieu dans un délai maximal d'un mois à compter de la commande. En cas de dépassement de ce délai pour une raison hors de notre contrôle, le nouveau tarif en vigueur ou, pour les produits spécifiques, le nouveau prix applicable sera communiqué à l'acheteur qui, sauf désaccord express dans un délai de huit jours, sera réputé l'avoir accepté.

. Nos factures sont majorées à titre de coût de facturation d'un montant forfaitaire désigné sous le nom de frais fixes et dont le montant pourra être indiqué à l'acheteur sur sa demande.

. Nos prix s'entendent départ magasin et/ou usine sauf conventions particulières. De ce fait, il pourra être demandé une contribution forfaitaire aux frais de transport et d'emballage dont le montant sera également indiqué à l'acheteur sur sa demande. Pour des cas spécifiques, le montant des frais de livraison est indiqué sur le devis, l'accusé réception commande et sur la facture. Ces frais de livraison s'ajoutent au prix des produits ou services commandés.

5. ESCOMPTE : Aucun n'escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

6. PAIEMENT : Nos factures dites « comptoirs » sont payables au comptant à la livraison sauf accord particulier entre les parties. Nos factures dites « périodiques » regroupant plusieurs livraisons distinctes sont payables en fonctions des conditions de paiement signées sur l'ouverture de compte client ne pouvant excéder un délai maximum de 45 jours fin de mois à partir de la date d'émission des factures périodiques (prévues au 3 du I de l'article 289 du Code général des Impôts).

. En cas de livraison partielle, la non livraison ou le report du solde ne peut retarder le paiement de la partie livrée.

. De même, la constatation d'un litige ou d'une différence de montant, d'échéance ne peut donner lieu qu'à un avoir ou au paiement partiel en commun accord avec nos services comptables, mais en aucun cas au non paiement de l'échéance.

. Aucune contestation concernant une facture de plus de deux mois ne sera admise.

. Toute facture pour laquelle aucune demande de duplicata ne nous aura été adressée dans un délai d'un mois après la livraison sera réputée reçue par l'acheteur.

. D'une manière générale, le non-paiement d'une facture à l'échéance, ainsi que le non retour d'un effet de commerce dans le délai légal peuvent entraîner la suspension de l'exécution et de la livraison de toutes les commandes.

7. DEFAUT DE PAIEMENT : En cas de retard de paiement, l'entreprise RONDEAU FRERES pourra d'une part suspendre la livraison et l'exécution de tout ou partie des commandes en cours, et d'autres part refuser toute nouvelle commande, sans préjudice de toute autre voie d'action.

. En cas de défaut de paiement total ou partiel à l'échéance, l'acheteur doit verser à la société RONDEAU FRERES une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

. Le taux d'intérêt légal est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.

. A compter du 1^{er} janvier 2015, le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014). Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

. En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement. Article 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.

. En cas de défaut de paiement, quarante-huit heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit si bon semble à l'entreprise RONDEAU FRERES qui pourra demander ; en référé, la restitution des produits livrés, sans préjudice de tous autres dommages-intérêts. Le Client supportera les frais et risques de restitution des Produits qui doit intervenir dans les quinze jours qui suivent la résiliation.

. Au cas de paiement par effet de commerce, le non-retour de l'effet sera considéré comme un refus d'acceptation assimilable à un défaut de paiement. De même, lorsque le paiement est échelonné, le non-paiement d'une seule échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette, sans mis en demeure.

. Lors de la première commande, comme en cas de refus de garantie de la part des sociétés d'assurance-crédit, sauf contre-indication convenu entre RONDEAU FRERES et le Client, le prix sera payable en totalité à la commande.

8. CLAUSE RESOLUTOIRE : Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause « Défaut de paiement », l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société RONDEAU FRERES.

9. EMBALLAGE – CONDITIONNEMENT : Tout conditionnement et/ou rangement spécifique sera précisé sur la commande de l'acheteur. Les containers, palettes, caisses, emballages consignés, identifiés comme tels sur le bon de livraison, seront facturés s'ils ne sont pas restitués dans un délai d'un mois.

10. LIVRAISON : La livraison des produits est réalisée soit directement par leur remise directe à l'acheteur soit par nos soins, soit au transporteur ou prestataire à l'adresse du destinataire spécifiée par le Client sur son bon de commande et/ou lors de l'ouverture du compte Client. Toute livraison à une autre adresse devra faire l'objet d'une demande écrite spécifique du client. Ce changement pouvant entraîner des frais supplémentaires appliqués sur la facture.

En tout hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si le client est à jour dans ses obligations envers l'entreprise RONDEAU FRERES, qu'elle qu'en soit la cause.

. Le chargement des produits est placé sous la responsabilité de celui qui fait circuler le véhicule.

. De convention expresse, le déchargement au lieu de livraison est assuré exclusivement sous la responsabilité et sous la garde de l'acheteur quelle que soit la participation apportée aux opérations de déchargement par notre chauffeur ou par le chauffeur du transporteur choisi par nos soins.

. Le transfert de la garde des produits sera opéré au profit de l'acheteur à l'arrivée des produits dans ses entrepôts ou son chantier avant déchargement. Toutefois, si le transport est organisé par nos soins, la garde lui sera transférée par son transporteur avant les chargements des produits dans nos entrepôts.

. L'acheteur s'engage à réceptionner les produits au lieu et date que nous lui indiquons. En cas de carence de sa part, la livraison avec tous ses effets sera réputée avoir eu lieu à cette date. Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif, leur inobservation ne peut entraîner ni pénalité pour retard, ni annulation de commande, ni paiement différé.

. Tous les coûts supplémentaires entraînés par un retard hors de notre contrôle dans l'exécution d'une livraison seront supportés par l'acheteur.

. Le cas de force majeure, la mobilisation, la guerre, les grèves, les lock-out, les épidémies, le manque de matières, les incendies, inondations, accidents d'outillage et toutes autres causes entraînant le chômage total ou partiel ou une désorganisation des usines auxquelles sont remises nos commandes, nous dégagent de l'obligation de fournir les produits dont la fabrication se trouve suspendue. L'entreprise RONDEAU FRERES tiendra le Client au courant, en temps opportun, des cas et événements ci-dessus énumérés.

. Les marchandises, même en cas d'expédition franco, voyagent toujours aux risques et périls du destinataire. Nous les assurons qu'à la demande expresse de ce dernier.

11. RECEPTION DE LA MARCHANDISE : Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité de la marchandises livrées par rapport aux produits commandés indiqués sur le bon d'expédition doivent être formulées par écrit à notre service qualité dans les 5 jours ouvrés de la livraison, le bon de livraison ou la lettre de voiture faisant foi. L'acheteur s'engage, en cas d'avarie due au transport, à stipuler des réserves motivées sur le bordereau de transport et d'exercer tous les recours contre les transporteurs conformément aux articles L133-3 et L133-4 du Code de Commerce.

Dans tous les cas de figure ; la responsabilité de RONDEAU FRERES est limitée à la réparation et, subsidiairement, au remplacement des biens reconnus défectueux par son service qualité ou à un avoir de leur valeur, à l'exclusion de tous remboursement ou indemnité. En aucun cas, le client ne pourra, sans accord préalable du service qualité, procéder à des réparations ou engager de quelconques frais et les compenser avec les sommes dues à RONDEAU FRERES.

L'entreprise RONDEAU FRERES ou tout expert désigné par lui pourra notamment contrôler si les marchandises ont été entreposées et utilisées par le Client dans des conditions optimales et requises en la matière.

12. RETOURS : Le retour ne sera possible que si l'entreprise RONDEAU FRERES a validé la non-conformité des marchandises ou si l'expertise conclut à une cause étrangère.

Toute commande retournée sans l'accord de l'entreprise RONDEAU FRERES sera tenue à la disposition du Client et ne donnera pas lieu à l'établissement d'un avoir.

La marchandise restera sous la responsabilité du client jusqu'au jour de la prise en charge par l'entreprise RONDEAU. La marchandise devra être stockée à l'abri pur éviter toutes dégradations liées au stockage et intempéries.

Si un retour du Machine/Produit est jugé nécessaire par l'entreprise RONDEAU FRERES, le retour s'effectue aux frais du Client.

Au cas de vice apparent ou de non-conformité des produits livrés, dûment constaté par l'entreprise RONDEAU FRERES dans les conditions prévues ci-dessus, le Client pourra obtenir la remise en état du Produit ou le remboursement des Produits, au choix de l'entreprise RONDEAU FRERES, à l'exclusion de toute indemnité ou dommages-intérêts.

13. GARANTIE : L'entreprise RONDEAU FRERES ne donne aucune garantie des défauts apparents, décelables après examen normal du produit, pouvant affecter ledit produit livré qui n'aurait pas été signalé par le Client dans les conditions stipulées aux articles 10, 11 et 12 des présentes CGV,

. Conformément à l'article 1641 du Code Civil, l'entreprise RONDEAU FRERES est tenue de la garantie légale des vices cachés.

. L'entreprise RONDEAU FRERES ne garantit pas tous les défauts qui pourraient survenir suite à une utilisation non conforme des Produits.

. La garantie du vendeur est limitée à la réparation et, subsidiairement, au remplacement gratuit des articles reconnus défectueux par son service qualité, en ce compris les frais de transport en France métropolitaine, ou à l'émission d'un avoir, à l'exclusion de toute indemnité au titre d'éventuels dommages matériels ou immatériels, consécutifs ou non (immobilisation, perte d'exploitation...) en aucun cas, le client ne pourra, sans l'accord préalable du service qualité, procéder à des réparations ou engager de quelconques frais et les compenser avec des sommes dues à RONDEAU FRERES.

14. ETUDES – PROJETS – PLANS : L'entreprise RONDEAU FRERES conserve intégralement, si elle en est l'auteur, la propriété intellectuelle de ses projets, études et dessins qui ne peuvent être utilisés, communiqués, reproduits ou exécutés même partiellement de quelque façon que ce soit, sans son autorisation écrite et préalable. Ils doivent être restitués à la première demande et ne peuvent être ni copiés ni remis à des tiers.

15. RESERVE DE PROPRIETE : La société RONDEAU FRERES conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires, seul l'encaissement effectif des chèques et effets de commerce vaudra paiement. A ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société RONDEAU FRERES se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

. Cependant, le transfert des risques s'effectue dès la sortie des locaux de l'entreprise RONDEAU FRERES. En effet, pendant toute la durée de réserve de propriété, le client en tant que gardien de la chose est responsable de tout dommage ou perte survenant après la livraison. De même, il sera responsable d'une mauvaise condition de conservation rendant le produit impropre à toute utilisation. Le client supportera l'ensemble des frais et/ou dommages intérêts relatifs à la reprise des produits.

. Tous les Produits restent la propriété de l'entreprise RONDEAU FRERES tant qu'ils ne sont pas payés entièrement même lorsqu'ils ont été transformés en tout ou en partie.

16. REVISION DU CONTRAT : Toute connaissance d'un changement important dans la situation économique ou financière de l'acheteur, même après exécution partielle des commandes, peut entraîner la révision des conditions d'exécution de ces dernières, ainsi que des conditions globales de crédit accordées à l'acheteur.

. Nous nous réservons également le droit d'exiger, à tout moment, des garanties de règlement de nos factures.

17. FORCE MAJEURE : La responsabilité de la société RONDEAU FRERES ne pourra être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil.

18. ATTRIBUTION DE JURIDICTION : En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de la ROCHE SUR YON (85000) est seul compétent, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.